

CATALOGUE 2017

50 FORMATIONS

SUR LES TRANSPORTS PUBLICS
ET LA MOBILITÉ



www.agir-transport.org

AGIR
Le transport public *indépendant*

Sommaire

Gouvernance des transports publics

- Gérer le transfert de la compétence Transport entre AOM et AO non urbaines – Régions (GT1) 4
- Gérer la prise ou le transfert de la compétence Transport entre AOM et AO non urbaines – AOM (GT2) 6
- Formation élus : organisation des transports publics (GT3) 8

Financement et comptabilité des transports publics

- Cycle Finances et comptabilité » : Les aspects financiers et comptables des transports publics de voyageurs (FC1) 9
- Cycle Finances et comptabilité » : Maniement des deniers publics : réglementation et fonctionnement des régies de recettes et/ou d'avances (FC2) 10
- Cycle VT : Maîtrise et suivi du versement transport (FC3) 11
- Cycle VT : Suivre et traiter les demandes de remboursement (FC4) 13

Fiscalité des transports publics de voyageurs

- Cycle Fiscalité des transports publics de voyageurs : les fondamentaux (FT1) 14
- Cycle Fiscalité des transports publics de voyageurs : cas pratiques (FT2) 15
- Fiscalité des Régions : spécificités de la TVA dans le cadre de la loi NOTRe (FT3) 16

Tarification des transports publics

- Construire une gamme tarifaire (TT1) 17
- Tarification ferroviaire régionale : enjeux et innovations (TT2) 18
- Intégrer la tarification sociale (TT3) 19

Cycle « Passation des contrats de transports publics : DSP et marchés »

- (Re) Lancer un contrat de DSP transport (PC1) 20
- Les outils de négociation en DSP (PC2) 21
- Maîtriser les relations contractuelles et les coûts en DSP Transport (PC3) 22
- Les marchés publics de transport public et les impacts de la réforme (PC4) 24

Cycle « Opérateur interne »

- Comprendre le choix de la gestion directe d'un réseau de transport : fonctionnement de la régie et de la société publique locale (OI1) 25
- Mise en place opérationnelle d'un opérateur interne / sur demande (OI2) 26

Cycle « Transports scolaires »

- Transports scolaires : cadrage et organisation, aspects juridiques et financiers (TS1) 27
- Optimiser les transports scolaires : outils et méthodes (TS2) 29
- Viser et pérenniser la sécurité dans les transports scolaires (TS3) 31
- Prévenir et gérer les incivilités dans les transports scolaires (TS4) 33

Pilotage de l'exploitation

- Régions : (Re)construire un réseau de lignes régulières routières (PE1) **35**
- S'initier à la méthode de construction d'un réseau urbain de lignes régulières (PE2) **36**
- Concevoir une offre de transport ferroviaire de voyageurs (PE3) **37**
- Intermodalité et transport régional : comment concevoir l'offre de transport de demain (PE4) **38**
- Quelles solutions pour le transport public en zones peu denses ? (PE5) **39**
- "Les Transports à la demande (TAD) : optimisation des réseaux et de desserte des nouveaux territoires" (PE6) **40**
- Leviers d'optimisation des coûts de l'exploitation – 3 jours (PE7) **41**
- Concevoir un axe structurant de transport public (PE8) **44**
- Elaborer un contrat d'axe, outil de cohérence entre urbanisme et transport (PE9) **45**
- Les services TPMR en pratique (PE10) **46**

Politiques de mobilité durable

- Réaliser et gérer un pôle multimodal / gare routière (PM1) **48**
- Favoriser le partage de la voiture (PM2) **49**
- Les aménagements et la signalisation des itinéraires cyclables (PM3) **51**
- La location de vélos : quel(s) modèle(s) économique(s) ? (PM4) **52**

Cycle Gestion du Stationnement

- Stratégie d'organisation du stationnement (GS1) **53**
- La gestion directe ou déléguée des parcs publics de stationnement (GS2) **54**

Accessibilité, sécurité, sûreté

- L'après septembre 2015 : Mise en œuvre des Sd'AP (AS1) **56**
- Services de substitution comment les optimiser et les suivre ? (AS2) **57**
- Points d'arrêt de bus/car sécurisé et accessible : de la conception à la réalisation (AS3) **58**
- Lutter contre la fraude et l'insécurité dans les transports publics (AS4) **60**

Outils d'évaluation des politiques de mobilité

- Objectif « Qualité de service » (OE1) **62**
- Elaborer et réviser un PDU ou un schéma en faveur de la mobilité durable (OE2) **64**
- Développer la modélisation multimodale (OE3) **65**

Outils technologiques au service des transports

- SAE-IV et billettique : des outils pour mieux piloter son réseau (OT1) **66**
- Améliorer la vitesse commerciale des bus : systèmes de détection et choix des aménagements (OT2) **67**

Bulletin d'inscription aux formations AGIR 2017 **68**

Gérer le transfert de compétence Transport entre AOM et AO non urbaines - Régions (GT1)

22 mars 2017

de 9h30 à 16h30 – 8 Villa de Lourcine - 75014 PARIS

A l'heure de la mise en œuvre des réformes territoriales avec les lois MAPTAM, NOTRe, etc. un grand nombre de collectivités connaissent des évolutions, des transferts de compétences transport des services réguliers commerciaux et des services scolaires.

La mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) entraîne des créations ou fusions d'EPCI et la modification des périmètres, et des transferts de compétences entre les autorités organisatrices de transport non urbain et les autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Cette formation d'une journée a pour objectif de faire le point sur les modalités de transfert de l'exercice de la compétence transport des régions aux AOM : les procédures juridiques et les montages financiers.

Quelles sont les évolutions apportées par la loi NOTRe ? Quelle procédure juridique prévoir dans le cas d'un transfert de la compétence transport d'une région à une AOM ? Comment élaborer une convention de compensation financière des transferts entre une AOM et une région ? Comment calculer le montant des transferts ? Etc.

Cette journée sera l'occasion d'échanger avec les Régions sur les perspectives d'évolution de leurs compétences et des services de transport.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Loi NOTRe : ses impacts sur l'organisation des transports publics**

- Evolution de la gouvernance : transferts de la compétence transport des départements aux régions
- Suppression de la notion de « PTU » et incidences : décret n° 2015-1610 du 8 décembre 2015
- Recours à la délégation de la compétence « transport » (AO2, conventionnement, etc.)

11H30 : **Modalités de transfert de la compétence « transport » d'une autorité organisatrice de transport non urbain à une AOM : impacts juridiques et organisationnels**

- Sort des contrats en cours
- Sort des personnels et des biens
- Recours à la délégation de compétence d'une AOM à une AO2 : les conditions à remplir

12h30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14h00 : **Modalités de transfert de la compétence « transport » d'une autorité organisatrice de transport non urbain à une AOM : impacts financiers**

- Elaboration d'une convention de compensation financière
- Modalités de fixation conventionnelle de la compensation financière : quelles obligations ?

Formations AO 2017 - Gouvernance des transports publics

- Fixation par le préfet de la compensation en cas de litige
- Modalités de revalorisation de la compensation financière

16h30 **Fin de la journée**

Intervenants : Maître Aymeric HOURCABIE, HPG Avocats
Caroline COUASNON, Juriste, AGIR

Animateur : Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices interurbaines, AGIR

Gérer la prise ou le transfert de compétence Transport entre AOM et AO non urbaines- AOM (GT2)

Formation du 21 mars 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

La mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) entraîne des créations ou fusions d'EPCI et la modification des périmètres. Les nouveaux ressorts territoriaux doivent faire face aux transferts de compétences entre les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et les autorités organisatrices de transport non urbain.

Cette journée de formation est consacrée aux modalités de prise, ou de transfert, de l'exercice de la compétence « mobilité » : les procédures juridiques et les montages financiers.

Quelles sont les évolutions apportées par la loi NOTRe ? Quelle procédure juridique prévoir dans le cas d'un transfert de la compétence transport d'une région à une AOM ? Comment élaborer une convention de compensation financière des transferts entre une AOM et une région ? Comment calculer le montant des transferts ? Etc.

Cette journée sera l'occasion d'échanger entre AOM sur les perspectives d'évolution de leurs compétences et des services de transport.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H30 : **Décryptage de la loi NOTRe et de ses impacts sur l'organisation des transports publics**

- Evolution de la gouvernance : transferts de la compétence transport des départements aux régions et possibilités de délégation
- Evolution de l'intercommunalité : nouveau seuil minimal des EPCI à fiscalité propre
- Suppression de la notion de « PTU » et incidences : décret n° 2015-1610 du 8 décembre 2015

11H30 : **Modalités de prise/transfert de la compétence « transport » d'une autorité organisatrice de transport non urbain à une AOM : impacts juridiques et organisationnels**

- Sort des contrats en cours
- Sort des personnels et des biens
- Recours à la délégation de compétence d'une AOM à une AO2 : les conditions à remplir

12h30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

Formations AO 2017 - Gouvernance des transports publics

14h00 : **Modalités de prise/transfert de la compétence « transport » d'une autorité organisatrice de transport non urbain à une AOM : impacts financiers**

- Elaboration d'une convention de compensation financière
- Modalités de fixation conventionnelle de la compensation financière : quelles obligations ?
- Fixation par le préfet de la compensation en cas de litige
- Modalités de revalorisation de la compensation financière

16h30 ; **Fin de la journée**

Intervenants : Maître Aymeric HOURCABIE, HPG Avocats

Caroline COUASNON, Juriste, AGIR

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Formation élus : organisation des transports publics (GT3)

20 novembre 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

La réforme territoriale (lois MAPAM, NOTRe, etc.) a apporté de nombreux changements dans l'exercice des compétences des différents niveaux de collectivités, notamment dans le domaine des transports publics. Elle introduit aussi une nouvelle répartition des compétences en matière d'organisation de la mobilité et de nouvelles responsabilités concernant les transports publics de voyageurs.

AGIR propose aux élus des collectivités territoriales une demi-journée d'éclairage sur le nouveau cadre général de l'organisation de la mobilité et sur les perspectives d'évolution des services de transport dont ils ont la responsabilité.

9h30 : **Accueil des participants**

10h00 : **La nouvelle organisation des compétences en matière de mobilité et de transports publics**

- Distinction entre les différents types de transport existants (public, privé, occasionnel)
- Périmètres de compétence des AO de la mobilité durable (AOMD), des départements et des régions
- Possibilités de délégation
- Financement des transports collectifs : versement transport, politique tarifaire, fiscalité, etc.
- Obligations en matière d'accessibilité des services de transport
- Planification des transports publics : outils et méthodes

11h30 : **Point sur les réformes et impacts sur la gouvernance des transports publics**

- Rappel des principales dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « Mapam »
- Décryptage des dispositions de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite « NOTRe »
- Devenir des syndicats mixtes
- Transfert des compétences transport routier non urbain et transport scolaire des départements aux régions
- Possibilités de délégation à des AO2 et conventions
- Suppression de la notion de « PTU » et incidences
- Etc.

13H00 : **Fin de la formation** (possibilité de déjeuner en commun – non pris en charge)

Intervenants : Béatrice HUYNH et Caroline COUASNON, Pôle juridique AGIR

Anne BELLAMY et Sandra BICHET, Pôle AO AGIR

Le cycle Finances et comptabilité dans les transports publics de voyageurs comprend deux jours de formation

Les aspects financiers et comptables des transports publics de voyageurs (FC1)

Jour 1 : 12 septembre 2017

De 9h30 à 16h30 au 8, Villa de Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

L'objectif de la journée est de comprendre l'instruction budgétaire et comptable des services publics de transports de personnes.

Quelle architecture budgétaire prévoir ? Quand et comment créer un budget annexe transport (BAT) (principes budgétaires, fonctionnement/investissement, recettes/dépenses annuelles, etc.) ? Comment anticiper ses besoins pour adapter son budget ?

9h30 **Accueil des participants et tour de table**

10h00 **Rappel sur la conjoncture du secteur public local**

Structure des budgets des transports urbains et interurbains :

- Types de documents budgétaires
- Recettes et dépenses spécifiques
- Mode d'organisation comptable

Lecture et analyse d'un budget annexe transport (BAT) : cadre juridique, intérêt d'un BAT, structure d'un BAT, calendrier, etc.

Nomenclatures comptables

12h30: **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : **Mécanismes de financement des transports publics :**

- Subvention tarifaire
- Contribution tarifaire
- Versement transport (VT)
- Etc.

Clés de lecture des flux financiers lors des transferts de la compétence Transport : AOM, syndicats mixtes, régions

Les conséquences financières selon le mode de gestion des réseaux de transports : régie, affermage, concession, PPP, etc.

16H30 **Fin de la formation**

Intervenant : Laurent GUYON, Consultant

Animateur : Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices Interurbaines, AGIR

Jour 2 : 14 septembre 2017

Maniement des deniers publics : réglementation et fonctionnement des régies de recettes et/ou d'avances (FC2)

Cette formation a pour objectifs de présenter l'environnement juridique des régies de recettes et/ou d'avances dépendant des Autorités organisatrices de transport puis d'exposer leurs modalités de fonctionnement.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Matinée

- Environnement juridique de la régie (service public des transports, maniement de deniers publics, les caractéristiques de la régie, les avantages de la régie, les différents types de régie)
- Création des régies
- Nomination et installation du régisseur
- Le mandataire suppléant et les autres mandataires
- Fonctionnement et comptabilité des régies de recettes, régies d'avances et des régies de recettes et d'avances

12h30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14h00 : Après-midi

- Le compte de dépôt de fonds
- Les régies habilitées à conserver des cautions
- Les contrôles des régies et les relations avec les services de l'Etat (trésorier, payeur etc.)
- Les relations avec les usagers du service des transports
- La responsabilité du régisseur et du mandataire suppléant
- La fin de la régie
- Echanges et cas concrets

16H30 Fin de la formation

Intervenant : Laurent GUYON, Consultant

Animateur : Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices Interurbaines, AGIR

Cycle Versement Transport

Niveau 1 : Maîtriser le versement transport (FC3)

13 juin 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Ce cycle vise à permettre en 2 jours de connaître le fonctionnement et le contrôle du versement transport, ressource affectée au financement de la mobilité durable et des transports urbains.

La première journée vise à apporter les éléments de compréhension des modalités de perception du versement transport aux personnes en charge de l'organisation de la mobilité et des transports urbains : quelles sont les obligations des autorités organisatrices de la mobilité ? A quoi peut-on affecter les recettes du versement transport ? Quels sont les taux applicables ? Peuvent-ils être différenciés sur un même ressort territorial ? Etc.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Matinée sur le cadrage du versement transport

- Présentation du cadre juridique et des évolutions réglementaires du VT
 - Institution du VT, affectation
 - Base
- Méthode de calcul du VT
 - Assujettissement et effectifs : les catégories exclues, problématiques du lieu de travail et de fluctuation des effectifs
 - Les taux : critères de détermination
- Recouvrement et organisation de la collecte
 - Les acteurs : URSSAF, MSA, SNCF, etc. et ACOSS
 - Relations des AOMD avec les organismes collecteurs

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14h00 : Après-midi sur le contrôle du VT et sensibilisation aux demandes de remboursement et d'exonération du versement transport

- Le contrôle et le suivi du versement transport
 - La détection des entreprises n'ayant pas cotisé
 - L'exploitation du fichier disponible tous les ans sur le portail de l'URSSAF et des tableaux de bord trimestriels
- Le remboursement du VT
 - Législation et jurisprudence
 - Critères de remboursement : personnel transporté, personnel logé sur le lieu de travail
 - Liste des documents justificatifs et évocation de quelques cas
- Les cas d'exonération de VT
 - Législation et jurisprudence

Formations AO 2017 - Financement des transports publics

- Critères d'exonération : associations ou fondations reconnues d'utilité publique, etc.
- Liste d'éléments de contrôle des demandes d'exonération

16h30 : Fin de la formation

Intervenant : Stève LUCAS, cogérant DG Conseil

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Niveau 2 : Suivre et traiter les demandes de remboursement de versement transport (FC4)

14 juin 2017

de 9h30 à 16h30 – 8 Villa de Lourcine - 75014 PARIS

La seconde journée du cycle de « Maîtrise et suivi du versement transport » a pour objectifs d'acquérir des méthodes de traitement et de contrôle du versement transport (VT), qu'il s'agisse de versements ou de remboursements.

Elle concerne toute personne devant traiter des demandes de remboursement d'indu et/ou d'exonération de la cotisation VT et les cadres des services financiers des autorités organisatrices de la mobilité durable : comment mettre en œuvre le versement transport ? Comment suivre de façon efficace le versement transport ? Quels sont les droits et possibilités de contrôle des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ? Etc.

9h30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Rappel sur le cadrage du versement transport

- Le cadre législatif et les évolutions réglementaires du VT : institution du VT, base, détermination des taux, entreprises assujetties et détermination de l'effectif, catégories exclues, lieu de travail et fluctuation d'effectifs.

11H00 : Rappels sur le suivi du versement transport

- Les acteurs du recouvrement et l'organisation de la collecte : les relations avec les organismes collecteurs : nouvelle centralisation du reversement du VT
- L'utilisation pérenne des outils pour un suivi régulier

12h30: Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14h00 : Remboursements et exonérations du versement transport

- Demandes de remboursements du versement transport et demandes d'exonérations :
 - Législation et jurisprudence, approfondissement des différents cas de remboursement, approfondissement des modalités d'analyse des demandes d'exonération
 - Etudes de cas pratiques

16H30 : Fin de la formation

Intervenant : Stève LUCAS, cogérant DG Conseil

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Cycle Fiscalité des transports publics de voyageurs : les fondamentaux (FT1)

Ce cycle a pour objectifs d'initier les techniciens transport à la fiscalité liée aux transports publics et de former les responsables de services finances aux mécanismes d'application de la TVA en particulier. La 2nde journée est une journée de mise en pratique des fondamentaux présentés la 1^{ère} journée.

Quelles sont les ressources et les contributions des collectivités au titre d'autorités organisatrices de transport et des exploitants au titre d'organismes de réseaux ? De quels avantages fiscaux peuvent-ils bénéficier ? Quels sont les leviers d'optimisation fiscale ?

Jour 1 : 20 juin 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Cette formation a pour objectif de présenter les leviers fiscaux dans le domaine de la mobilité et des transports publics. Il s'agit notamment de connaître les possibilités d'exonération ou de récupération de la TVA.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Cadre fiscal : Rappel du régime « TVA » applicable aux transports publics de voyageurs**

- Principes généraux et rappel des taux de TVA
- Définitions (assujetti, exploitant fiscal etc.)
- Fiscalité applicable selon les types de contrat de transport

Les outils d'optimisation fiscale en DSP

- Absence de TVA sur la CFF en DSP et ses incidences (taxe sur les salaires etc.)
- Le mécanisme de transfert du droit à déduction, avant 2016 et après 2016
- Contrat d'affermage avec redevance de mise à disposition d'investissements à titre onéreux
- Fonds de compensation de la TVA

12h30 : **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : **Exonération ou déduction de la TVA par les AOT**

- Conditions d'exercice des droits à déduction de la TVA par les AOT
- Régime fiscal des sommes versées par les AO1 aux AO2
- Mécanisme de la livraison à soi-même

16H30 **Fin de la formation**

Cycle Fiscalité des transports publics de voyageurs : cas pratiques (FT2)

Jour 2 : 21 juin 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Cette journée permet d'approfondir sous l'angle pratique la problématique d'optimisation fiscale dans les domaines de la mobilité et des transports publics, par des exercices en matière de TVA et des échanges de cas concrets.

Elle s'adresse aux responsables financiers ou personnes ayant suivi la 1^{ère} journée du présent cycle.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Les différents modes de récupération fiscale : mise en application

- Fiscalité applicable selon les types de contrat de transport
- Présentation et mise en perspective (avantages / inconvénients) des différents modes de récupération de la TVA :
 - Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : identifier les dépenses éligibles
 - La récupération par la voie fiscale
 - Le mécanisme de transfert du droit à déduction, avant 2016 et après 2016
 - Illustration avec des exemples et échanges avec les participants
- Exonération ou déduction de la TVA

12h30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Détermination du mode de gestion le plus optimisant fiscalement

- Mise en perspective (avantages / inconvénients) des différents modes de gestion d'un service public de transport et de la réalisation d'opérations immobilières au regard des enjeux d'optimisation fiscale sur la TVA et la taxe sur les salaires
- En cas de gratuité des transports, comment évaluer le mode de gestion le plus avantageux ?
- En cas de mixité, gratuité et payant, quel est le régime le plus avantageux ? Quels coefficients appliquer ?
- Illustrations / cas concrets

16H30 Fin de la formation

Intervenant : Maître Jérôme LACOURT

Animateur : Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices Interurbaines, AGIR

Fiscalité des Régions : spécificités de la TVA dans le cadre de la loi NOTRe (FT3)

23 mars 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Cette formation a pour objectifs de sensibiliser les personnels des Conseils régionaux sur les impacts de la loi NOTRe du 7 août 2015 en matière de fiscalité et notamment de TVA. Cette journée permettra aux participants de mieux cerner leurs marges de manœuvre en matière de récupération de TVA et d'optimiser leurs décisions au regard de la réglementation fiscale et de la position des services fiscaux.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Rappel des principes généraux de la TVA applicables aux transports publics de voyageurs**

- Principes généraux et rappel des taux de TVA
- Définitions (assujetti, exploitant fiscal etc.)
- Focus sur l'opportunité ou non pour la Région d'un coefficient unique de déduction de TVA

12h30 : **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : **Application de ces principes dans le contexte « loi NOTRe » et position des services fiscaux**

- Impacts de la loi NOTRe sur la fiscalité des Régions dans le domaine des transports de voyageurs
- Exercice du droit à déduction de la TVA : les marges de manœuvre des Régions
 - Impacts de la gratuité des transports
 - Taux de couverture ?
 - Le positionnement de l'Autorité organisatrice secondaire (AO2)
- Position des services fiscaux (Bercy, DRFIP etc.)
- Outils et méthodologie au service des Régions

16H30 Fin de la formation

Intervenant : Maître Jérôme LACOURT

Animateur : Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices Interurbaines, AGIR

Construire une gamme tarifaire

20 septembre 2017

de 9h30 à 16h30 – 8 Villa de Lourcine – 75014 PARIS

Les recettes tarifaires sont l'une des trois principales sources de financement des transports en commun, avec le versement transport et les subventions publiques. C'est pourquoi la tarification reste un enjeu principal de développement des réseaux pour les autorités organisatrices de transport, qu'elles soient urbaines ou interurbaines.

Comment capter de nouveaux clients ? Quelle(s) stratégie tarifaire adopter dans le cadre des réformes actuelles et des évolutions de compétence ? Comment mettre en place une stratégie tarifaire innovante et cohérente des transports publics à l'échelle d'un réseau de transports ?

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Matinée sur le cadrage de la politique tarifaire des transports publics**

- Transports publics : qui paie quoi ?
- Evolution du cadre réglementaire
- Principes d'une politique tarifaire efficace
 - Acteurs de la politique tarifaire : rôles de l'AOT et de l'exploitant
 - Principes tarifaires : gamme et types de titres, segmentation de la clientèle, tarification zonale et/ou unique, niveaux de prix
 - Aspects économiques : recettes commerciales, compensations tarifaires et recettes totales, élasticité au prix et glissement tarifaire, recette moyenne au voyage ou recette moyenne au déplacement
 - Conditions de vente et réseau de distribution en évolution
- Exercice pratique de construction d'une gamme tarifaire

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : **Particularités de la tarification des transports scolaires**

- Eléments de cadrage
 - Principes tarifaires
 - Aspects économiques
 - Conditions de vente et réseau de distribution en évolution
- Retours d'enquête AGIR lancée en février 2016 auprès des adhérents d'AGIR

15H00 : **Regard sur la gratuité des transports en commun**

- Devenir de la gratuité de transports urbains et non urbains

16h30 : **Fin de la formation**

Intervenant : **Eric OMNES, Cabinet EO Consultant et intervention**

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la mobilité, AGIR

Tarification ferroviaire régionale : enjeux et innovations (TT2)

30 mai 2017

De 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS

Cette formation sera axée sur les spécificités de la tarification TER régionale et ses évolutions.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Matinée sur le cadrage de la tarification ferroviaire régionale

- Enjeux économiques et marketing de la tarification régionale
- Quelle(s) stratégie(s) tarifaire(s) ?
- Quelle cohabitation avec la tarification nationale SNCF ?
 - Principes
 - Avantages et inconvénients
- Les tarifs : liberté tarifaire (loi du 4 août 2014)

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14h00 : Comment / pourquoi modifier les fonctions prix-distance ?

Contraintes et innovations en matière de distribution

Point sur les offres multimodales (TER + urbain, TER+ urbain + non urbain) en France

Exemples de tarification innovante

16h30 : Fin de la formation

Intervenants : Jacques MELLON et Boris ROZENBERG, Consultants, 2b2p Conseil

Animateur : Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices interurbaines, AGIR

Intégrer la tarification sociale (TT3)

21 septembre 2017

De 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Pour proposer des tarifs réduits, plusieurs stratégies existent, basées sur le statut (âge, bénéficiaires du RSA, etc.) ou sur l'utilisation du quotient familial (QF).

Cette journée de formation est consacrée à la problématique de tarification sociale ou « solidaire ». L'objectif est d'éclairer les participants sur les possibilités en termes de tarification sociale, en leur apportant des pistes pour conjuguer solidarité et dynamisme commercial au service des recettes.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Matinée sur le cadrage de la tarification sociale**

- Enjeux et objectifs
- Evolution du cadre réglementaire
- Les critères : sur le statut et/ou sur les revenus ?
 - Principes
 - Avantages et inconvénients
- Les tarifs : réduction tarifaire ou gratuité ?

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

14h00 : **Les pratiques en matière de tarification sociale**

15h30 : **Retour d'expérience : tarification solidaire de la Communauté d'agglomération du SMTC de Clermont-Ferrand** - Patrick FERRI, Responsable du Service Prospective, Etudes et Innovation Service Transport et Déplacement, SMTC

Afin de garantir un large accès aux services publics et faciliter la mobilité quotidienne des personnes les plus modestes, le SMTC a mis en place une tarification solidaire, depuis le 1^{er} juillet 2015, basée sur le revenu. Elle consiste en l'application de réductions tarifaires sur l'abonnement mensuel, avec trois niveaux de réduction : moins 50%, moins 80% et moins 92% par rapport au tarif de l'abonnement mensuel pour tous.

Présentation du dispositif et de ses évolutions.

16h30 : **Fin de la formation**

Intervenants : Eric OMNES, Cabinet EO Consultant et intervention

Patrick FERRI, Responsable du Service Prospective, Etudes et Innovation Service Transport et Déplacement, SMTC

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la mobilité, AGIR

(Re) Lancer un contrat de DSP transport (PC1)

29 mars 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Une AOT peut décider de confier la gestion du transport public au travers d'une délégation de service public (affermage ou concession) ou d'un marché public. La principale différence entre les deux réside dans le portage du risque commercial et financier. Alors que dans le cadre d'un marché public, le risque est intégralement reporté sur la collectivité, dans le cadre d'une DSP en revanche le délégataire supporte une partie substantielle du risque financier de l'exploitation.

Ce cycle de formations permet d'appréhender en détail le cadre réglementaire des contrats de transport, qu'il s'agisse de marchés publics ou de délégations de service public (DSP).

La première journée de ce cycle apportera notamment aux participants des outils pour maîtriser la passation d'une DSP et sa bonne exécution, et éviter ainsi tout type de contentieux.

Quelles évolutions des « DSP » ? Que recouvre la notion de contrat ? Comment préparer et rédiger son contrat de DSP transport ? Quelles sont les étapes de sa mise en œuvre ? Comment évaluer la performance d'une offre ? Quelles informations doit comporter un rapport d'activités ? Comment mettre en place des contrôles efficaces de la DSP ? Etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Qualification juridique de la DSP :**

- Conditions
- Types de contrats

10H30 : **Recueil de données auprès du délégataire pour la consultation**

11H00 : **Procédure de passation de DSP :**

- Les différentes phases
- Les instances

12H00 : **Négociations**

12h30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : **Gestion des contentieux**

14H30 : **CADA et Autorité de la concurrence**

15H00 : **Avenants à la DSP**

15H30 : **Cas de résiliation du contrat**

16H00 : **Contrôles externes de la DSP (préfecture, CRC, etc.)**

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenants : Pôle juridique AGIR

Les outils de négociation en DSP (PC2)

30 mars 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Cette formation s'adresse aux collectivités qui souhaitent mieux maîtriser la phase de négociation avec les entreprises ayant déposé une offre en réponse à une procédure de DSP. Elle leur permettra d'approfondir les principes généraux de la commande publique, en particulier le principe de transparence et d'égalité de traitement des candidats avec le recours à des exemples concrets.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Rappel sur les étapes de la procédure de DSP

10H30 : Préparation des négociations avec les candidats

- Document de consultation
- Vérification des garanties professionnelles, financières des candidats
- Vérification de l'aptitude des candidats à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public

11H00 : Pendant les négociations avec les candidats

- Objectifs
- Règles de la négociation
- Techniques de négociation
- Les thèmes à aborder pendant la négociation (amortissement des biens, conditions sur les biens de retour, etc.)

12H30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Négociation après une DSP infructueuse

15H00 : Clôture des négociations :

- Choix du candidat
- Procédure :
- Mise en pratique

16h00 : Retour d'expérience des négociations organisées dans le cadre du renouvellement de la DSP de La Roche-sur-Yon Agglomération - Gilles BEASSE, Directeur Transports et Déplacements Durables, La Roche-sur-Yon Agglomération

16h30 : Fin de la formation

Intervenants : Jean-Marie DAGNAS, Amplitude TC et Equipe juridique d'AGIR

Gilles BEASSE, Directeur Transports et Déplacements Durables, La Roche-sur-Yon Agglomération

Maîtriser les relations contractuelles et les coûts en DSP Transport (PC3)

18 et 19 mai 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Dans le cadre d'une DSP, le délégataire a la responsabilité de l'exécution de l'offre de transport mais a d'autres missions (entretien courant, commercialisation, études, enquêtes, etc., pour lesquelles il reçoit des contributions de la part de l'autorité délégante (contribution financière forfaitaire, compensations tarifaires, intéressements, etc.

Ces deux journées de formation ont pour objectif de permettre aux participants d'appréhender les relations économiques et financières relatives au contrat entre l'autorité organisatrice (AO) et son délégataire. La partie théorique sera illustrée par la présentation du compte d'exploitation de la STGA, réseau du Grand Angoulême, à l'occasion de la seconde journée.

A quoi correspondent les contributions versées par l'AO ? Quel est l'environnement fiscal ? Quels méthode et outils utiliser pour contrôler le délégataire ? Comment lire un compte d'exploitation ? Etc.

JOUR 3 : 18 mai 2017

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Contribution financière forfaitaire (CFF) de l'AOT et régime fiscal

- CFF : contribution financière forfaitaire
- CET : contribution économique territoriale
- TVA et Taxe sur les salaires
- Impôt sur les sociétés
- Focus sur le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi)

11H30 : Indexation des valeurs, actualisation et révision

12H00 : Recueil des données de l'exploitant

- Les objectifs du reporting du service de transport public pour l'autorité organisatrice et pour l'exploitant
- Audits
- Documents de reporting

12h30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : Analyse des données financières de l'exploitant

- Le volet comptable et financier : principes de comptabilité générale et analyse du niveau des résultats de l'exploitant

16H00 : Exercices pratiques

16H30 : Fin de la formation

JOUR 4 : 19 mai 2017

9H30 **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Lecture et analyse d'un compte d'exploitation transport**

- Objectifs de l'analyse d'un compte d'exploitation & intérêt de comparer le réel vs contractuel
- Décomposition des coûts directs/indirects et des produits
- Méthode d'analyse des coûts d'exploitation
- Les principaux ratios de performance

12h30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : **Présentation du compte d'exploitation de la Société des Transports du Grand Angoulême (STGA) – Patrice GRAND, Directeur de la STGA**

La STGA est une société d'économie mixte qui gère pour le compte de l'agglomération du Grand Angoulême le réseau de transport collectif urbain dans le cadre d'un contrat de délégation de Service Public.

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenants : Eric CHALOIN, Cabinet ECOSI

Jean-Marie DAGNAS, Amplitude TC

Patrice GRAND, Directeur de la STGA

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Les marchés publics de transport public et les impacts de la réforme (PC4)

4 mai 2017

de 9h30 à 16h30 – 8 Villa de Lourcine - 75014 PARIS

Depuis le 1^{er} avril 2016, le code des marchés publics est abrogé et remplacé par de nouvelles règles qui résultent de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La formation a pour objectif de permettre aux participants de maîtriser les procédures et les délais de passation d'un marché public appliqués au transport public. Elle sera aussi l'occasion de prendre connaissance des changements notables intervenus au 1^{er} avril 2016 : instauration de la procédure concurrentielle avec négociation, modifications des règles concernant les candidatures, des offres anormalement basses, des critères de choix des offres, de la commission d'appel d'offres, de la sous-traitance, de la dématérialisation, etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Choix du marché public de transport**

- Marché « classique » ou marché fractionné dans le temps (accords-cadres) ?

Allotissement

Sous-traitance des marchés de transport

Focus sur certaines clauses d'un contrat de transport

- Périmètre du marché
- Durée
- Clauses financières (forme du prix, bordereau des prix, révision)
- Pénalités
- Modifications d'un marché public en cours d'exécution (avenants)
- Résiliation

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14h00 : **Procédure de passation des marchés publics de transport**

- Déroulement de la procédure de passation
- Critères de choix des offres
- Cas d'infructuosité de l'appel d'offres

Notation des offres et attribution

- Critères de jugement et pondération des offres

16h30 : **Fin de la journée**

Comprendre la gestion directe d'un réseau de transport : fonctionnement de la régie et de la société publique locale (OI1)

3 mai 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Cette formation a pour objectifs de comprendre le fonctionnement la gestion directe sous ses différentes formes. Elle s'adresse aux collectivités gestionnaires d'un opérateur interne déjà en place comme aux autorités organisatrices de transport confrontées au choix du mode de gestion, notamment quand elles s'interrogent sur le choix de la régie ou la SPL.

Quelle est la réglementation applicable relative à la gestion directe des transports publics (types de régie ou SPL, organes d'administration, statut du personnel) ? Quelles sont les démarches à effectuer pour créer une régie de transports ou une société publique locale (SPL) ? Quels sont les outils mis à la disposition des autorités organisatrices ?

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10h00 : Rappels sur les différents modes de gestion d'un réseau de transport public : marché public, DSP, régie et SPL

10h30 : Caractéristiques de la gestion directe d'un service public de transport

- Dans quel but recourir à la gestion directe ?
- Quelles sont les caractéristiques d'un opérateur interne (contrôle analogue et périmètre des activités exercées) ?
- Quel est le devenir des régies EPIC et SPL de transport de voyageurs dans le contexte de la réforme territoriale ?

12h00 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

13h30 : La régie : création et fonctionnement

- Procédure de création d'une régie à simple autonomie financière ou d'une régie sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC)
- Règles de fonctionnement
- Incidences sociales, comptables et fiscales

15h00 : La société publique locale (SPL) : création et fonctionnement

- Conditions de création d'une SPL
- Règles de fonctionnement empruntées à la SEM et aux sociétés anonymes
- Incidences sociales, comptables et fiscales
- Retour d'expérience

16H30 : Fin de la formation

Intervenants : Jean-Marie DAGNAS, Consultant et Béatrice HUYNH, Directrice Juridique, AGIR

Mise en place opérationnelle d'un opérateur interne (OI2) sur demande de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Lorsqu'une autorité organisatrice de transport, opte pour une gestion directe du transport public, elle met en place sa propre structure dédiée à la gestion des transports, régie (régie directe, régie EPIC) ou société publique locale (SPL). En fonction du choix, le montage, le degré d'autonomie financière, l'administration et les procédures de contractualisation peuvent varier.

Cette journée s'adresse aux collectivités qui se lancent dans la création d'un opérateur interne et qui souhaitent disposer d'éléments d'information sur les modalités de sa création et de son fonctionnement.

Elle peut être organisée à la demande, dans les locaux d'AGIR ou sur place au sein de la collectivité.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10h00 : Création d'une régie ou d'une SPL et business plan

- Evaluation d'un business plan (charges et recettes) :
 - Coûts des moyens humains (personnel, type de convention collective, etc.)
 - Coûts des matériels (véhicules, logiciels, immobilier type dépôt et ateliers
 - Coûts de roulage
 - Sous-traitance
 - Frais de structure
 - Recettes et rémunération de l'opérateur
 - Plan de financement et prévisionnel de trésorerie
- Les actes : avis préalables, délibération, statuts
- Les instances et leur(s) rôle(s) :
 - Assemblée délibérante et conseil d'administration pour l'EPIC
 - Conseil d'administration et conseil de surveillance d'une SPL

12h30 : Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)

14h00 : Le fonctionnement d'une régie ou d'une SPL

- Contrat passé avec la collectivité (régie) ou les actionnaires (SPL)
- Les règles de passation des marchés
- Contrôles externes
- Les moyens humains : réglementation applicable (statut du personnel, etc.) et modalités de reprise du personnel
- Les biens
- Le règlement intérieur
- Les finances et règles budgétaires : aspects budgétaires, comptables et financiers et incidences fiscal (impôt sur les sociétés, CET, TVA).

16H30 : Fin de la formation

Intervenants : Eric CHALOIN, Consultant, AGIR et Béatrice HUYNH, Directrice Juridique, AGIR

Transports scolaires : cadrage et organisation, aspects juridiques et financiers (TS1)

17 janvier 2017

de 9h30 à 16h30 – 8 Villa de Lourcine - 75014 PARIS

L'organisation et le fonctionnement des transports scolaires incombent aux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) et non urbaines selon leur périmètre géographique de compétence, actuellement en pleine évolution en lien avec la loi NOTRe. Le service de transport scolaire est également soumis à un cadre normatif et jurisprudentiel qui lui est propre, compte tenu des enjeux sécuritaires et des responsabilités encourues par la chaîne d'acteurs impliqués.

La formation dédiée aux transports scolaires a pour objectifs, d'une part, de fournir les informations nécessaires à la bonne compréhension de l'organisation de la scolarité, d'autre part, de rappeler les obligations qui incombent aux Autorités organisatrices de transports (AOT) en termes d'organisation et de financement des transports scolaires

Quels sont les établissements scolaires obligatoirement desservis ? A qui revient l'organisation de la desserte des activités périscolaires ? L'âge de l'enfant peut-il conditionner l'accès aux transports scolaires ? Peut-on refuser de transporter un élève ? Etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Cadre réglementaire de l'organisation des transports scolaires**

- Notions et définitions
 - Transport scolaire, transport périscolaire, transport pour les sorties scolaires
- Organisation du transport scolaire
 - Acteurs et concertation (établissements scolaires, communes, etc.)
 - Services scolaires : services de transport scolaires spécifiques ou sur lignes régulières
- La répartition des compétences dans le cadre de la réforme territoriale issue de la loi NOTRe
 - Les relations entre AOT : transfert de compétence
 - Les relations entre AO1/AO2 : délégation de compétence
 - Cas particulier du transport des élèves et étudiants en situation de handicap
- Les règles du transport scolaire
 - Règlement d'exploitation
 - Etablissements scolaires à desservir
 - Refus d'accès
 - Accompagnement
 - Etc.

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 **Financement et politique tarifaire**

- Les dépenses

Formations AO 2017 – Cycle Transports Scolaires

- Les recettes : financement des transports scolaires
 - DGD et compensations financières des départements versées aux AOM
 - Participations familiales aux transports scolaires
- Les conditions d'accès aux transports scolaires
- Les modalités d'inscriptions
- Les aides individuelles aux transports scolaires (AIT)

16H00 : Évolution de la demande de transport scolaire en lien avec la scolarité

- Changement des rythmes et des modes de scolarité
- Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)
- Classes spécialisées : unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)
- Développement de mobilités alternatives : carapates / caracycles

16h30 : Fin de la journée

Intervenants : Pôle juridique et Pôle Autorités organisatrices de transport d'AGIR

Optimiser les transports scolaires : outils et méthodes (TS2)

18 janvier 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Les transports scolaires font l'actualité, entre le transfert de la compétence « transports scolaires » des départements vers les régions en septembre 2017 prévu par la loi NOTRe et les extensions de périmètres des intercommunalités au 1er janvier 2017. Les collectivités concernées doivent s'adapter alors même que les transports scolaires relèvent d'une organisation complexe (flux spécifiques selon la carte scolaire, selon le type d'enseignement, etc.) et constituent une charge financière importante (tarifs bas voire gratuité). Ces évolutions nécessitent un lourd travail d'adaptation et d'harmonisation des dessertes mais aussi des politiques tarifaires, sur les périmètres de compétence des autorités organisatrices, que sont les régions et les autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

L'enjeu est de taille car les dessertes scolaires de qualité participeront à la fidélisation de futurs voyageurs des transports en commun.

L'objectif de cette formation est de permettre aux participants d'être en mesure de réaliser un diagnostic technique de leur réseau, au vu des contraintes existantes (évolution de la carte scolaire, des horaires des établissements, des rythmes scolaires, etc.), afin de pouvoir corriger les éventuelles faiblesses (détecter les doublons de services, les dessertes inadaptées, les points d'arrêt mal positionnés) et de mettre en place des outils de suivi de performance.

Comment améliorer l'offre de transports scolaires en optimisant les moyens engagés ? Quels outils utiliser ?

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Analyser et ajuster l'offre d'un réseau de lignes scolaires**

- Diagnostic du niveau de performance du réseau
- Mise en place des actions correctives
- Conception de nouvelles offres de services

11h00 : **Comprendre et décrypter les coûts des transports scolaires**

- Définition et ratios
- Analyse des coûts

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : **Intégrer des outils de pilotage et d'optimisation du réseau**

- Suivi et la maîtrise de la performance de son réseau
- Indicateurs de performance pertinents
- Mise en place d'un suivi et d'un contrôle de ces indicateurs

Formations AO 2017 – Cycle Transports Scolaires

- Exemple de la solution 2School

Système de billettique « allégée », associé à un système d'aide à l'exploitation, il fonctionne via cartes de transport sans contact validées à la montée dans le car. 2School permet la récupération des informations en temps réel et gère la topologie du réseau (arrêts et horaires de passage, avance-retard, etc.). Il constitue une véritable aide à la décision concernant la capacité des cars par ligne ou la réorganisation des horaires de passage.

16h30 : **Fin de la journée**

Intervenants : Jean-Marie DAGNAS, Consultant, Amplitude TC

Pôle Autorités organisatrices de transport d'AGIR

Prévenir et gérer les incivilités dans les transports scolaires (TS3)

18 octobre 2017

De 9h30 à 16h30 au 8, Villa de Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Les incivilités des élèves à bord des bus et des cars scolaires sont une préoccupation grandissante car elles perturbent le service, ont un coût non négligeable et détériorent la sécurité du service. A l'occasion de cette journée, AGIR propose un rappel des responsabilités et des bonnes pratiques. L'objectif est de comprendre le phénomène afin de mieux le maîtriser, d'apporter des conseils pour savoir comment réagir au mieux en cas de délits ou d'incivilités dans les transports scolaires. Cette formation sera aussi l'occasion de se familiariser à la réglementation relative aux outils de vidéo protection.

Cette formation s'adresse aux personnes en charge des transports scolaires (contrôleur, médiateur, technicien, chef de service, etc.), au sein des collectivités territoriales et des exploitants indépendants.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Dispositions réglementaires**

- Loi « Savary » n° 2016-339 du 22 mars 2016 relative à la prévention et à la lutte contre les atteintes graves à la sécurité publique, contre le terrorisme et contre la fraude dans les transports publics de voyageurs, et ses décrets
- Rappels sur la répartition des responsabilités

11H00 : **Analyse des incivilités**

- Typologie des actes d'incivilités : de la simple incivilité à la violence verbale, voire physique
- Comportements des élèves :
 - en fonction de leur âge
 - dans les véhicules de TC

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : **Prévention des actes d'incivilité : quelle stratégie mettre en place ?**

- Règlement intérieur
- Pédagogie et sensibilisation
- Formation des conducteurs
- Présence d'accompagnateurs
- Vidéo protection
- Autres outils

Formations AO 2017 – Cycle Transports Scolaires

15h00 : **Gestion et outils de lutte contre les conflits**

- Techniques pour gérer l'agressivité
- Sanctions :
 - Typologie
 - Motivations des sanctions et droits de la défense
 - Procédure de mise en œuvre de la sanction
 - Statistiques
- Retours d'enquête AGIR 2016

16h30 : **Fin de la journée**

Intervenants : Michel JACOMME, Chef du service des transports du Conseil départemental de l'Orne

Equipe AGIR

Viser et pérenniser la sécurité dans les transports scolaires (TS4)

19 octobre 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Si le transport des élèves par cars et par bus reste le moyen le plus sûr pour se rendre à l'école, des accidents liés au transport scolaire des enfants restent à déplorer. Malgré l'implication des acteurs, constat est fait que la sécurité pourrait être encore renforcée par des actions concertées des collectivités, exploitants, parents, représentants de l'Education Nationale et enfants.

L'objectif de cette journée est de faire un rappel des conditions de sécurité des transports scolaires et de comprendre les risques pour mieux les prévenir. Quelles mesures les organisateurs et exploitants peuvent-ils mettre en place pour sécuriser l'acheminement des enfants vers leur établissement scolaire ? Quelles sont les responsabilités encourues en cas de défaillance ? Etc.

9h30 : **Accueil des participants et tour de table**

10h00 : **Etat des lieux de l'accidentologie du transport scolaire**

- Statistiques
- Etude des différents scénarii des accidents et étude du comportement des différents intervenants aux points d'arrêt
- Jurisprudence des jugements
- Analyse particulière de 3 accidents dans l'Orne
- Projection d'un film (l'accident à la descente d'un car)

11h30 : **Règlementation en matière de sécurité des transports scolaires**

- Répartition des obligations légales et des responsabilités : organisateur, exploitant, gestionnaire de voirie, Education Nationale, représentants légaux
- La gestion des accidents : les procédures et les risques judiciaires

12h30 : **Déjeuner (pris en commun – non pris en charge)**

14h00 : **Outils de prévention contre l'insécurité des transports scolaires**

- Outils techniques
 - Réalisation d'un audit
 - Stratégie d'implantation et de signalisation des points d'arrêt
 - Organisation des itinéraires : détermination des itinéraires des circuits de transport scolaire sécurisés
 - Véhicules et sécurité : obligations de contrôle, limitations de vitesse, port de la ceinture obligatoire, éthylotest anti-démarrage, etc.
 - Elaboration du règlement de transports scolaires

Formations AO 2017 – Cycle Transports Scolaires

- Mesures de prévention et de sensibilisation
 - Problématique de l'accompagnement des élèves
 - Consignes de sécurité pour les enfants : exercice d'évacuation, etc.
 - Formation des conducteurs : conduite, comportement, surveillance des élèves

16H30 **Fin de la formation**

Intervenant : Michel JACOMME, Chef du service des transports au Conseil départemental de l'Orne et Directeur de la Régie départementale des transports.

Animateurs : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR
Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices Interurbaines, AGIR

Régions : (Re)construire un réseau de lignes régulières routières (PE1)

27 septembre 2017

de 9h30 à 16h30 – 8 Villa de Lourcine – 75014 PARIS

La région se voyant attribuer les compétences en transports interurbains et scolaires à compter de 2017, il est nécessaire pour elles de concourir à une méthodologie d'analyse, de construction et de suivi de l'activité de leur futur réseau de lignes régulières routières, qu'il s'agisse d'un simple ajustement ou d'une refonte totale des services.

Etre en mesure de réaliser un diagnostic technique de son réseau, de corriger les faiblesses de l'offre et de mettre en place des outils de suivi de performance sont les éléments essentiels au pilotage efficace de son réseau de transport.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Analyser et ajuster l'offre d'un réseau régional de lignes régulières routières**

- Diagnostiquer le niveau de performance du réseau
- Mettre en place des actions correctives
- Concevoir une nouvelle offre de services
- Intégrer des outils de pilotage du réseau

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14h00 : **Le suivi et la maîtrise de la performance de son réseau**

- Les indicateurs de performance pertinents
- La mise en place d'un suivi et d'un contrôle de ces indicateurs
- Retours d'expérience et cas concrets

16h30 : **Fin de la journée**

Intervenants : **Jean-Marie DAGNAS, Consultant**

Sandra BICHET, Responsable Autorités organisatrices interurbaines, AGIR

S'initier à la méthode de construction d'un réseau urbain de lignes régulières (PE2)

14 mars 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Concevoir ou restructurer un réseau de transport attractif et optimisé nécessite de connaître la méthode de construction de l'offre de transport.

Cette journée de formation à destination des agents d'exploitation et des autorités organisatrices de la mobilité a pour objectif de les initier à cette méthode : graphicage, habillage et découpage des prestations.

Quelles sont les étapes de construction d'une offre de transport urbain ? Comment calculer le nombre de bus nécessaires à la bonne organisation d'une ligne et d'un réseau ? Comment les effectifs de conduite sont-ils calculés et dimensionnés ? Comment limiter les temps improductifs ? Quelles sont les règles en matière du droit du travail à respecter pour la construction des plannings ? Quels logiciels utiliser ? Etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Méthodologies de création et d'exploitation statistique d'un graphique, sensibilisation aux outils informatiques**

- Objectifs
- Recueil de données

11H00 : **Graphicage**

- Notions et règles
- Estimation des coûts d'exploitation
- Enjeux d'optimisation à travers une étude de cas

12H30 **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 **Habillage**

- Notions et règles
- Interaction entre graphicage et habillage
- Découpage et habillage des services : exercices pratiques et statistiques liées à l'habillage.

16H00 : **Relations contractuelles AO-déléataire**

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenant : Jean-Marie DAGNAS, Amplitude TC

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité - AGIR

Concevoir une offre de transport ferroviaire de voyageurs (PE3)

16 mai 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Pour mieux comprendre le système ferroviaire complexe, multi-paramètres et multi-acteurs, cette formation présente son fonctionnement du point de vue institutionnel et technique. Les notions de capacité ferroviaire en ligne et en gare seront notamment abordées ainsi que le principe d'horaire cadencé coordonné, pour aboutir aux différentes étapes de la construction d'une offre ferroviaire de voyageurs cadencée coordonnée. Les différents thèmes abordés seront illustrés d'exemples concrets de planification.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Le système ferroviaire : un système complexe**

- Acteurs institutionnels
- Paramètres techniques
- La difficulté de trouver une optimisation conjointe vs. une optimisation sectorielle
- L'horaire cadencé – coordonné : principes théoriques

11H00 : **La capacité ferroviaire**

- Les paramètres influençant la capacité ferroviaire
- La capacité ferroviaire en ligne
- La capacité ferroviaire en gare

12H00 : **Structuration des missions ferroviaires**

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : **Horaire réticulaire : les principes, son utilité**

14H45 : **Déclinaison 24h : les enjeux et difficultés de passage d'un horaire réticulaire à l'horaire 24h**

15H30 : **Les étapes de la planification**

- Du long terme au court terme, l'importance d'une vision long terme suffisamment précise
- La recherche d'optimisations dans la planification par étapes

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenant : Jean-Daniel BURI, CITEC

Animateur : Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices de transport non urbain, AGIR

Intermodalité et transport régional : comment concevoir l'offre de transport de demain ? (PE4)

16 mars 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Avec une tendance marquée à la métropolisation des territoires, les Régions compétentes en matière de TER, disposent d'un outil essentiel pour organiser les mobilités durables à leur échelle. Le rail est amené à jouer toujours plus, un rôle structurant dans l'organisation des transports publics, maillon central d'une chaîne des déplacements, à condition que l'intermodalité soit bien pensée, que les correspondances soient garanties et que les évolutions se fassent avec une vision cordonnée et à long terme.

Comment constituer un réseau qui combine au mieux l'offre ferroviaire et urbaine ? Comment hiérarchiser et articuler les différents niveaux de transport ? Comment identifier les points clefs de correspondance ? Comment concevoir les pôles d'échanges pour qu'ils soient à la fois fonctionnels et supports de centralité, d'animation urbaine ? Quelle place pour les nouvelles mobilités dans un concept de transport régional ? Cette formation sera richement illustrée par des expériences concrètes provenant de territoires qui ont « une avance » dans ce domaine.

- 9H30 :** **Accueil des participants et tour de table**
- 10H00 :** **Les Régions, acteurs de l'intermodalité**
- 11H00 :** **Les clés d'articulation des réseaux de transport** (ferroviaire, routier urbain ou non urbain etc.)
- 12H30 :** **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)
- 14H00 :** **Le rôle des pôles d'échanges et des autres aménagements ou infrastructures**
- 15H30 :** **Les enjeux des nouvelles mobilités dans le développement de l'intermodalité à l'échelle des nouvelles Régions**
- 16H30 :** **Fin de la formation**

Intervenant : Philippe GASSER, CITEC

Animateur : Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices Interurbaines, AGIR

Quelles solutions pour le transport public en zones peu denses ? (PE5)

26 septembre 2017

de 9h30 à 16h30 – 8 Villa de Lourcine - 75014 PARIS

Dans les zones peu denses où vit 30% de la population française, la seule solution reste le plus souvent la voiture. Quelles alternatives ?

La formation a pour objectifs de vous faire connaître les solutions de mobilité adaptées aux secteurs peu desservis et de faire un focus sur les solutions alternatives : TAD, covoiturage, autopartage, modes doux, etc. La formation abordera notamment la question des extensions de périmètres des agglomérations résultant de la nouvelle carte intercommunale.

9h30 **Accueil des participants et tour de table**

10h00 **Retours sur le contexte**

- Faible densité et mobilité
- Les acteurs de la mobilité dans les territoires de faible densité (services publics, acteurs semi-publics, services privés)

12h30 **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14h00 **Trouver des solutions pour la mobilité en zones peu denses**

- Quels services pour quels résultats ?
 - Transports en commun standards
 - Transport à la demande
 - Co-voiturage
 - Autopartage
 - Modes doux ou actifs
- Mettre en place des coopérations entre acteurs
- Les innovations possibles avec la mixité des transports de voyageurs et de petits colis

16H30 **Fin de la formation**

Intervenants :

- **Michel JEANNENOT, Mobhilis**
- **Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR**
- **Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices Interurbaines, AGIR**

Les transports à la demande (TAD) : optimisation des réseaux et de desserte des nouveaux territoires (PE6)

25 janvier 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Le transport à la demande (TAD) est un mode de transport public à mi-chemin entre le taxi et le bus, fondé sur le déclenchement du service par réservation téléphonique préalable. Longtemps considéré comme un mode réservé à la desserte des espaces peu denses, le TAD connaît un fort développement en France depuis la fin des années 1990 et investit aussi bien les espaces urbains, périurbains que ruraux. Ce service spécifique peut ainsi constituer un outil au service des nouveaux territoires, qu'il s'agisse de ressorts territoriaux élargis ou des territoires régionaux étendus.

Cette formation a pour objectif de proposer des éléments de méthode pour comprendre le TAD, avant de concevoir une offre pertinente, complémentaire des lignes régulières et à un coût raisonnable.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Rappels sur la gouvernance de la mobilité : impacts de la loi NOTRe**

10H30 : **Fonctionnement du TAD**

- Définition et objectifs
- Les différentes formes de TAD
- Définition de l'offre
 - Dimensionnement du service
 - Cibles
 - Moyens affectés
 - Politique commerciale et tarification

11H30 : **Gestion d'un service de TAD**

- Organisation institutionnelle
- Modes de gestion
- Rémunération de l'exploitant
- Outils de gestion

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

12H00 : **Suivi du TAD**

- Indicateurs de suivi (fréquentation, coûts) et de performance

15h00 : **Retour d'expérience du TAD de Troyes, Christophe CHENILYER**

16h30 : **Fin de la formation**

Intervenants : Jean-Marie DAGNAS, Amplitude TC et Christophe CHENILYER, réseau TCAT de l'agglomération de Troyes

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Les transports publics urbains font aujourd'hui face à une hausse des coûts alors que leurs ressources tendent à diminuer. L'accroissement de l'offre et des coûts de production du service conduisent par conséquent à accentuer la charge de couverture des déficits d'exploitation pour les autorités organisatrices de transport

A travers ce cycle de trois formations, AGIR propose d'identifier des gains d'optimisation par une approche de la maîtrise des coûts liés à l'exploitation du réseau : coûts de production, politique commerciale et leviers financiers et fiscaux.

JOUR 1 : « Les leviers de construction de l'offre de transport » (PE7)

6 mars 2017

La première journée de formation a pour objectif de passer en revue les postes de coût dans la production d'un réseau de transport urbain, à travers le retour d'expérience du réseau de La Rochelle.

Comment concevoir une offre de transport pour un réseau attractif ? Comment optimiser l'offre sans affecter la qualité du service ? Quels sont les leviers pour améliorer la vitesse commerciale ? Etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Les leviers de construction de l'offre**

- Enjeux de la hiérarchisation de l'offre de service
- Structure d'un réseau de transport urbain (diamétralisation, correspondances, lignes express, etc.)
- Outils et paramètres d'optimisation d'un réseau :
 - Les services spécifiques (ex. TAD)
 - Le niveau d'offre (jours de fonctionnement, fréquence, régularité/cadencement, amplitude de service, etc.)

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : **Les leviers de productivité externe – Retour d'expérience de la RTCR, Régie des Transports Rochelais**

- Méthodes de régulation
- Aménagements de voirie
- Systèmes de priorité aux feux

15H30 : **L'optimisation par les techniques de graphica**

Intervenants : Jean-Marie DAGNAS, Amplitude TC et David CRONENBERGER, Directeur de la RTCR, Régie des Transports Rochelais

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

JOUR 2 : « Leviers de productivité internes et de marketing »

7 mars 2017

Cette deuxième journée a pour objectif d'approfondir les aspects commerciaux, marketing et de conception de l'offre de transport.

Comment mettre en œuvre une politique commerciale efficace ? Quels impacts sur les coûts peuvent avoir la convention collective des transports publics et les accords sociaux ? Comment utiliser les nouvelles technologies au service de l'attractivité d'un réseau de transport ?

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Les techniques du marketing au service de l'efficience du réseau**

- Stratégies tarifaires et méthodes de vente au service de la performance d'un réseau de transport public urbain
- L'information voyageur en temps réel, vecteur d'optimisation
- Rôle des nouvelles technologies
- Fidélisation des voyageurs et amélioration de la vitesse commerciale

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : **Les leviers de productivité interne**

- Rappel des principaux paramètres de conditions de travail de la convention collective des transports urbains (CCNTU)
- L'habillage des services pour une meilleure productivité et une qualité du service optimale: techniques et outils utilisés
- Les paramètres d'optimisation sociale de la productivité (formation, gestion de l'absentéisme, intéressements, etc.)

16h30 : **Fin de la formation**

Intervenants : Jean-Marie DAGNAS, Consultant

David CRONENBERGER, Directeur de la RTCR, régie du réseau des transports Rochelais

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

JOUR 3 : « Leviers financiers et fiscaux »

13 septembre 2017

A l'occasion de ce troisième jour de formation, seront abordés les différents paramètres de coûts et les enjeux fiscaux d'un réseau de transport public urbain.

Quelles sont les optimisations fiscales possibles en fonction du choix du mode de gestion ? Comment définir une formule d'indexation des prix dans un contrat de transport public ? Quels sont les principaux coûts d'une entreprise de transport ? Comment déchiffrer ses documents comptables ?

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **L'optimisation fiscale par le choix du mode de contractualisation**

- Gestion déléguée ou Gestion directe
- Impact sur la TVA, Taxe sur les salaires, CET, IS, CICE, etc.
- Opportunité d'imposer une société dédiée

11H15 : **Rôle de la formule d'indexation**

- Pertinence des indices retenus
- Poids des indices
- Partie fixe

12H30 : **Pause déjeuner** (non pris en charge par AGIR)

14H00 : **Focus sur l'impact de la masse salariale dans la structure des coûts**

- La masse salariale : principal poste de coûts
- Décomposition du coût de conduite : notion de productivité et de coût unitaire
- Charges sociales et fiscales sur salaires
- Négociations annuelles obligatoires (AO) : les pièges à éviter

15H00 : **Maîtrise des aspects financiers : compréhension et lecture des coûts au travers de l'utilisation de documents internes de l'entreprise :**

- Balance des comptes annuels,
- Annexe des comptes annuels,
- Liasse fiscale,
- Tableau des immobilisations,
- Livres de paie,
- Etc.

16h30 : **Fin de la formation**

Intervenants : Eric CHALOIN et Jean-Marie DAGNAS, Consultants AGIR

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Concevoir un axe structurant de transport public (PE8)

15 novembre 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Le concept de hiérarchisation des services de transport permet de concevoir des réseaux performants, en s'appuyant sur des axes structurants. Ces axes offrent une bonne qualité de service grâce notamment à une vitesse commerciale élevée, garantie par des aménagements de voirie sur tout ou partie du parcours et bénéficient d'une fréquence régulière. Les axes structurants ou les BHNS, constituent une réponse performante dans les agglomérations de taille moyenne lorsque le réseau bus manque d'efficacité.

L'objectif de cette journée est de proposer une méthodologie et des outils pour organiser un réseau autour d'un axe structurant. La formation sera illustrée par des exemples de BHNS.

- 9H30 :** **Accueil des participants et tour de table**
- 10H00 :** **Définition d'un axe structurant et hiérarchisation du réseau de transport**
- 10H30 :** **Organisation des services autour d'un axe structurant**
- 11H00 :** **Aménagement d'un axe structurant et niveau de performance**
- 12H30 :** **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)
- 14H00 :** **Éléments techniques essentiels**
- Insertion
 - Priorité
 - Information
 - Equipements et systèmes
 - Aménagement des P+R et des pôles de correspondance
 - Restructuration de l'offre
- 15H30 :** **Élaboration d'un programme d'aménagement d'un axe structurant**
- Planning
 - Coût de réalisation
- 16H30 :** **Fin de la formation**

Intervenant : Franco TUFO, Directeur, Citec Ingénieurs Conseils

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Elaborer un contrat d'axe, outil de cohérence entre urbanisme et transport (PE9)

16 novembre 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Un contrat d'axe est une démarche négociée entre les autorités organisatrices des transports (AOT) et les collectivités en charge de l'urbanisme. Elle a pour objectifs de poursuivre le développement du territoire et de mettre en relation les politiques de déplacement et d'urbanisme. Les actions ainsi définies doivent permettre d'améliorer le quotidien des habitants, en créant un territoire mieux desservi, grâce à la convergence des politiques publiques.

La formation a pour objectif d'expliquer la démarche d'un contrat d'axe, son contenu, les nécessaires concertations avec les communes concernées, les engagements négociés en termes de projets et leur financement. Pour illustrer la démarche, la formation s'appuiera sur des exemples concrets.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Cadrage d'un projet de contrat d'axe**

- Définition d'un contrat d'axe et pourquoi un contrat d'axe
- Périmètre et corridor
- Les partenaires concernés et les concertations à mettre en place

12H00 : **Le passage des orientations aux engagements**

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : **Une déclinaison des actions modales en matière de mobilité :**

- Projets de transport
- Gestion des déplacements
- Gestion du stationnement

15H00 : **Une déclinaison en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace public**

15H30 : **Les porteurs de projet et financement**

16H00 : **Le suivi des actions d'un contrat d'axe**

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenant : Philippe GASSER, Expert Territoires, Citec Ingénieurs Conseils

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Les services de TPMR en pratique (PE10)

26 janvier 2017

de 9h30 à 16h30 – 8 Villa de Lourcine - 75014 PARIS

Compte tenu de leurs spécificités (porte à porte, accompagnement, équipements et matériels accessibles, etc.), les services adaptés ou spécialisés mis en place pour les personnes à mobilité réduite ou porteuses de handicap sont particulièrement coûteux pour les collectivités. Pour autant, et bien qu'ils ne soient pas obligatoires, les réseaux urbains en sont souvent dotés.

A travers la présentation des résultats de l'enquête lancée auprès des adhérents urbains d'AGIR, les différentes problématiques de ces services spécialisés seront ainsi passées en revue : critères d'accès, mise en place d'une commission d'accès, tarification, niveau de service, etc.

Quel avenir des services spécialisés ? Quelles complémentarités possibles entre services TPMR et services de substitution ? Quel rôle peut jouer l'accompagnement ? Quel(s) rôle(s) peuvent jouer les MDPH ? Comment gérer la saturation de ces services ? Etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H30 : **Aspects juridiques**

- Rappels sur la réglementation de l'accessibilité des véhicules de transport public
- Transport des personnes à mobilité réduite : quels droits et obligations ?

11H30 : **Retours sur les pratiques en matière de transport à la demande pour les personnes handicapés ou services dits « TPMR »**

- Organisation du service
 - Financement
 - Modes de gestion et types de contrats
 - Recours à la sous-traitance
- Offre de service (règlements d'exploitation)
 - Fonctionnement (périmètre, amplitude, horaires, etc.)
 - Règles et critères d'accès / Recours à une commission d'accès
 - Tarification
 - Niveau de service
- Moyens matériels et humains
 - Outils de réservation
 - Conducteur : rôle et formation

12h30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14h00 : **Facteurs de réussite d'un service TPMR**

- Les pratiques innovantes
- Retour d'expérience

15h00 : **Focus sur les services de substitution**

Formations AO 2017 - Pilotage de l'exploitation

15H30 : **Les indicateurs de suivi**

- Proposition d'indicateurs pour mesurer la fréquentation des services, les coûts kilométriques, la productivité des véhicules, etc.

16h30 : **Fin de la journée**

Intervenants : Jean-Marie DAGNAS, Amplitude TC et Yves-Marie THIEC, Juriste, AGIR

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Réaliser et gérer un pôle d'échanges multimodal (PM1)

4 décembre 2017

de 9h30 à 16h30 – 8 Villa de Lourcine – 75014 PARIS

Un pôle d'échanges multimodal (PEM) est un espace urbain spécialement aménagé qui réunit différents réseaux de transport interconnectés et y associe des services (information multimodale, vente de titres, etc.), pour favoriser la pratique de l'intermodalité. Lieu de transit, il peut aussi être un lieu de vie où se développent des activités connexes (restauration rapide, presse, petites réparations, informations ville, etc.) qui contribuent à agrémenter le déplacement et faciliter la gestion du temps d'attente.

Cette formation a pour objectif d'apporter des éléments de méthode pour réaliser et gérer un pôle d'échanges au cœur d'une ville moyenne : de son dimensionnement à sa réalisation, à travers des exemples de cas concrets.

Comment dimensionner un PEM ? Quels sont les clés d'une requalification réussie ? Quelles sont les erreurs à éviter ? Etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Différentes configurations de pôle d'échanges et leur hiérarchisation**

10H30 : **Fonctions et contenu d'un pôle d'échanges :**

- Rabattement
- Correspondance
- Vente
- Information
- Etc.

11H30 **Dimensionnement d'un pôle d'échanges : besoins, enjeux et attentes**

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : **Éléments techniques d'un pôle d'échanges et quelques principes de base pour la conception**

15H00 : **Gestion des flux au sein d'un pôle d'échanges**

15H30 : **Points sensibles et erreurs à éviter**

16H00 : **Élaboration d'un programme de réalisation d'un pôle d'échanges**

- Planning
- Coût de réalisation

16H30 **Fin de la formation**

Intervenant : Pierre FAVRE, Expert TC et PEM de Citec Ingénieurs Conseils

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Favoriser le partage de la voiture (PM2)

5 décembre 2017

de 9h30 à 16h30 – 8 Villa de Lourcine – 75014 PARIS

Le covoiturage et l'autopartage apparaissent désormais comme des solutions à part entière dans l'offre globale de transport et font partie des nouveaux outils pour modifier les comportements de mobilité.

Personnel ou professionnel, spontané ou organisé, le covoiturage est ainsi devenu une pratique courante, en s'appuyant sur les outils développés par les collectivités et des opérateurs privés favorisant la mise en relation des conducteurs et des passagers.

L'autopartage s'est développé sur le principe de la location de courte durée offrant les nombreux avantages d'une voiture sans avoir à assumer les démarches et les frais liés à sa possession : l'achat, l'entretien et les réparations, mais aussi le stationnement.

AGIR propose aux collectivités qui souhaitent enrichir leur politique de mobilité d'explorer les marchés et les systèmes de covoiturage et d'autopartage à travers une formation d'une journée.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Les marchés du covoiturage** (longue distance, moyenne distance domicile travail, courte distance)

10H30 : **Cadrage du covoiturage**

- Les systèmes techniques
- Les acteurs et le cadre institutionnel du covoiturage
- Le(s) modèle(s) économique(s)

11H30 : **Les leviers d'une politique covoiturage**

- Mise en relation
- Stationnement
- Animation
- Outils

Le lien entre covoiturage et transports en commun : concurrence ou complémentarité ?

12H00 : **Retour d'expérience du SMTC Tisséo (Toulouse)** – Marie-Régine BARRAU, Responsable Mobilité de la Maison de Labège du SMTC Tisséo

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : **Les marchés de l'autopartage**

14H30 : **Cadrage de l'autopartage**

- Les systèmes techniques et organisationnels, les acteurs
- Les modèles économiques de l'autopartage

Formations AO 2017 - Politiques de mobilité durable

16H00 : L'autopartage au sein d'une politique de mobilité

16H30 : Fin de la formation

Intervenants : Patrick SUCCHE, INDDIGO et Marie-Régine BARRAU, Responsable Mobilité de la Maison de Labège du SMTC Tisséo

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Les aménagements et la signalisation des itinéraires cyclables (PM3)

7 juin 2017

de 9h30 à 16h30 – 8 Villa de Lourcine - 75014 PARIS

Le développement d'aménagements cyclables est aujourd'hui réglementé par une réglementation en constante évolution. Le plan d'actions pour les mobilités d'actives (PAMA) a récemment apporté des évolutions dans le code de la route en faveur du partage de l'espace public.

La journée de formation sera dédiée à la présentation des principes de conception et de signalisation des aménagements et itinéraires cyclable : rappel des règles, présentation des principaux aménagements cyclables (en section courante, intersections, etc.). Les bonnes pratiques et les tendances d'évolution de l'aménagement seront présentées.

- 9h30 :** **Accueil des participants et tour de table**
- 10H00 :** **Introduction : le vélo, un atout pour l'environnement**
- Statistiques
 - La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- 10H30 :** **Aménagements cyclables**
- Types et caractéristiques : pistes, bandes, zones 30 / de rencontre, couloirs bus partagé, aires piétonnes, etc.
 - Domaines d'emploi : choix en fonction des usages et de l'environnement (mixité, séparation ou exclusion)
 - Conseils à donner : aménagements à éviter
- 12H30 :** **Déjeuner (pris en commun – non pris en charge)**
- 14H00 :** **La signalisation à destination des cyclistes**
- La réglementation et les nouvelles mesures en faveur de l'usage du vélo (dernières évolutions issues du décret « PAMA » du 2 juillet 2015)
 - La signalisation de police (interdiction, prescription, obligation, etc.)
 - La signalisation directionnelle
 - Le jalonnement par panneaux directionnels
 - Le jalonnement par marquage
 - Les plans
- 15H30 :** **Les coûts**
- 16H00 :** **Responsabilités de la mise en œuvre et de l'entretien (compétences réglementaires)**
- 16H30 :** **Fin de la formation**

Intervenant : Marc LISING, Consultant, INDIGGO

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

La location de vélos : quel(s) modèle(s) économique(s) ? (PM4)

8 juin 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Pour encourager la pratique du vélo en tant que mode de déplacement du quotidien, les collectivités peuvent devenir prescripteurs en proposant des services de location. Qu'il s'agisse de location de longue durée ou de systèmes de vélos en libre-service (VLS), ces modes complémentaires facilitent la pratique du vélo mais représentent des coûts non négligeables en investissement et en fonctionnement.

Quels sont les modèles économiques et techniques de la mise en place de location de vélos ? Des bonnes pratiques du VLS ou de location longue durée seront présentées.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Les 2 principaux types de service : longue durée et VLS**

- Les caractéristiques :
 - Niveau de service (horaires, amplitude, etc.)
 - Fonctionnalités du système et conditions d'accès
 - Matériel et agence
- Les usagers : caractéristiques, profil, motifs et fréquence d'utilisation
- Evolution des pratiques en France et à l'étranger

11H00 : **Conception des services et modèles de contractualisation**

- Montage juridique du mode d'exploitation (marché public, DSP, gestion directe)
- Eléments du contrat : objet, durée, fourniture, financement du service, qualité/système d'intéressement, etc.
- Exploitation : entretien - maintenance
- Suivi et reporting

12H00 : **Déjeuner (pris en commun – non pris en charge)**

14H00 : **Aspects marketing et commercialisation**

- Système tarifaire
- Accès au service
- Plan de communication

15H00 : **Impacts sur la mobilité et report modal**

15H30 : **Impacts économiques, environnementaux et santé.**

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenant : Christian GIORIA, INDIGGO

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité – AGIR

Stratégie d'organisation du stationnement (GS1)

14 mars 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Ce cycle de deux jours de formation a pour objectifs de s'informer sur le cadre général actuel et futur de la gestion du stationnement sur voirie et en ouvrage et d'acquérir des méthodes permettant d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de stationnement, élément complémentaire aux politiques de mobilité durable. Cette première journée définit le cadre du stationnement, en particulier celui de sa décentralisation et présente des stratégies d'organisation et de gestion du stationnement sur voirie et en parc.

Comment les collectivités peuvent-elles proposer une offre de stationnement adaptée aux besoins pour mieux réguler les déplacements en ville ? Les autorités organisatrices de la mobilité durable peuvent être espérer disposer de davantage de recettes pour mener à bien leurs actions en faveur du report modal ?

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Les types de stationnement**

- Les aspirations et exigences des usagers
- Stationnement privé/public, voirie/hors voirie, au sol/en ouvrage
- Les acteurs : qui fait quoi ?

11H00 : **Le cadre réglementaire du stationnement sur voirie et ses évolutions**

- Cadre actuellement en vigueur
- La décentralisation et la dépénalisation du stationnement payant sur voirie (différée au 1er janvier 2018) : présentation et impacts sur les plans juridique, financier et organisationnel

12h30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : **Stratégie d'organisation et de gestion du stationnement sur voirie et en parc**

- Définir les besoins et les objectifs
- Prise en compte dans les PDU
- Articulation spatiale : centre-ville versus parc relais (P+R)
- Cohérence des politiques tarifaires
- Stationnement sur voirie : nécessité et méthodes du contrôle
- Apports des nouvelles technologies dans la gestion du stationnement

16H30 **Fin de la formation**

Intervenants : Maître Aymeric HOURCABIE, Cabinet d'avocats HOURCABIE – PAREYDT - GOHON

Consultant spécialisé stationnement

Animateurs : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

La gestion directe ou déléguée des parcs publics de stationnement (GS2)

15 mars 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Ce nouveau cycle de deux jours de formation a pour objectifs d'informer sur le cadre général actuel et futur de la gestion du stationnement, sur voirie et en parcs, et de donner une méthode permettant d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de stationnement, complémentaire aux politiques de mobilité durable.

Le stationnement apparaît comme une compétence se situant au carrefour de compétences exercées par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, et les autorités titulaires du pouvoir de police. Qu'il soit en voirie ou en parc, le stationnement peut être géré de différentes façons, à l'image des transports publics : régie, SPL, SEM, délégation de service public, marchés, etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Les compétences des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière de stationnement**

- Sur voirie
- En parcs
- Les diverses organisations possibles dans un contexte intercommunal : le rôle de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)
- Les enjeux de la décentralisation / dépenalisation du stationnement sur voirie, en articulation avec les parcs de stationnement : politique globale du stationnement, politique tarifaire, optimisation de la gestion, recouvrement des forfaits de post-stationnement, financements, etc.)

11h30 **Les parcs publics de stationnement (ouvrages ou enclos)**

- Régime juridique
- Modes de gestion : régie, SPL, marché public, concession, cas de la SPL
- La mutualisation des capacités offertes dans les parcs de stationnement : enjeux et modes de gestion envisageables

Les parcs publics de stationnement (ouvrages ou enclos)

- Les parcs relais :
 - autorité compétente
 - modes de gestion (dans le cadre des transports publics ou du stationnement)
 - nouvelles fonctions des P+R
- Les contrats globaux de gestion du stationnement (voirie/ouvrages)
- Les contrats de mobilité (transports / stationnement)

Formations AO 2017 - Cycle Gestion du stationnement

12H30 **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

14H00 **Retours d'expérience de la gestion de l'organisation du stationnement par une SPL : Yparc – Christian JUHEL, Directeur de la STRAN**

La ville de Saint-Nazaire a confié la gestion des parcs de stationnement à la Société de transports en commun de l'agglomération nazairienne (STRAN), SPL en charge du réseau de transport public. La STRAN est ainsi devenue l'unique exploitant des services de mobilité de Saint-Nazaire. Elle gère pour le compte de la ville et de la CARENE : 9 parcs à enclos, les 150 horodateurs, 7 abris à vélos sécurisés ainsi que 2 parkings sur voirie et en ouvrage.



15H00 **Critères de choix d'un montage**

- Avantages et inconvénients en fonction de l'autorité compétente et du mode d'exploitation

16H00 **Les modalités de suivi des contrats**

- Dispositions contractuelles à prévoir
- Organisation des services de la collectivité contractante

16h30 **Fin de la formation**

Intervenants : François TROGER, Gérant Satis Conseil

Maître Aymeric HOURCABIE, Cabinet d'avocats HOURCABIE – PAREYDT – GOHON

Christian JUHEL, Directeur du réseau STRAN de l'agglomération de Saint-Nazaire

Animateurs : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité

Aurore GUIDON, Juriste, AGIR

L'après septembre 2015 : Mise en œuvre des Sd'AP (AS1)

4 octobre 2017

de 9h30 à 16h30 – 8 Villa de Lourcine - 75014 PARIS

Dix ans après la loi du 11 février 2005, le nouveau dispositif de schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'AP ou Sd'AP), est venu compléter le Schéma directeur d'accessibilité (SDA). L'heure est au suivi de ces Sd'AP et à la réalisation des actions prévues.

L'objectif de cette nouvelle formation est de rappeler l'évolution des règles applicables, tant en matière de SdA Ad'AP (bilan, sanctions) qu'en matière de réalisations (matériel, infrastructures, formation, information, etc.). Peut-on réaliser un premier bilan intermédiaire des SdA Ad'AP ? Quelle stratégie adopter pour les régions à qui les départements ont transféré leur schéma ? Peut-on modifier la feuille de route ? Comment mener à bien ses travaux ? Etc.

9h30 : **Accueil des participants et tour de table**

10h00 : **Retours sur le contexte**

- Personnes à mobilité réduite et accessibilité
- Les publics, la notion de handicap, de mobilité réduite
- La diversité de la question de l'accessibilité

Les nouveaux textes réglementaires : ordonnance du 26 septembre 2014 et décrets d'application

Réaliser un SDA Ad'AP

- Les composantes de base : notions de « point d'arrêt prioritaire » et d'« impossibilité technique avérée » (ITA)
- Chiffrage des coûts et programmation

12h30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14h00 : **Focus sur les éléments constitutifs d'un réseau de transport public**

- Le matériel roulant
- Les points d'arrêts
- Les services et transports de substitution
- Les éléments connexes : information, communication, billettique, etc.

Les sanctions encourues en cas de non-respect des obligations

Retours d'autorités organisatrices de transport ayant lancé une démarche d'élaboration de leur SDA Ad'AP

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenants : Michel JEANNENOT, Mobhilis

Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices Interurbaines, AGIR

Services de substitution : comment les optimiser et les suivre ? (AS2)

5 octobre 2017

De 9h30 à 16h30 – 8 Villa de Lourcine – 75014 PARIS

La loi sur l'accessibilité permet la mise en place de services de substitution si l'aménagement des points d'arrêt est rendu impossible en raison d'une Impossibilité Technique Avérée (ITA). Le but de la formation est de présenter les différentes formes de transport de substitution possibles en abordant à la fois les questions techniques, juridiques et financières qui y sont liées.

La formation abordera notamment la question des partenariats possibles pour permettre une optimisation de l'organisation des services.

9H30 : Accueil des participants et tour de table

10H00 : Retour sur le contexte

- Pourquoi mettre en place un service de substitution ?
- Différence entre service de substitution et service de transport de personnes à mobilité réduite
 - Petit retour historique sur le transport des personnes à mobilité réduite
- Les différents services de transports pour personnes à mobilité réduite
 - Les services publics
 - Les transports d'établissements d'accueil de personnes handicapées
 - Les transports des scolaires handicapés
 - Les transports privés pour les personnes à mobilité réduite

12H30 Déjeuner (pris en commun – non pris en charge)

14H00 Mettre en œuvre un transport de substitution

- Définir le besoin, calibrer le service
 - Articulation entre substitution et offre standard
 - Définition des publics cibles
 - Modalités d'organisation
- Organiser le service
 - Quels partenaires ? Faut-il intégrer cette prestation dans le marché de transport ou la concession ? Faut-il un marché public à part ?
 - Comment gérer la question de la réservation ?
 - Quels outils de contrôle et de suivi
 - Des notions de coûts pour les services
- Vers des solutions organisationnelles innovantes ?
 - Des partenariats possibles avec d'autres acteurs : articulation transports des élèves en situation de handicap, transports des établissements et services de substitution

16H30 Fin de la formation

Intervenant : Michel JEANNENOT, MOBILIS.

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité et Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices Interurbaines – AGIR

Points d'arrêt bus/car sécurisés et accessibles : de la conception à la réalisation (AS3)

Dates et lieux à déterminer

Les points d'arrêt, en tant qu'interfaces entre la voirie et les véhicules de transport en commun, constituent des maillons stratégiques pour l'accès et la continuité de la chaîne du déplacement. Premiers contacts du voyageur avec le transport public, ils sont devenus un véritable enjeu de stratégie territoriale et identitaire. A ce titre, ils doivent faire l'objet de beaucoup d'attention, en termes de sécurisation (localisation, d'aménagement de la zone d'attente et du cheminement, d'équipements et de signalisation).

Cette formation de deux journées a pour objectifs d'informer sur le rôle des acteurs qui interviennent sur les points d'arrêts et de fournir des outils pour assurer au mieux leur aménagement pour une meilleure accessibilité et sécurité des transports publics.

JOUR 1

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Cadres réglementaire et institutionnel**

- Les acteurs et la répartition des compétences
- Le rôle et le partage des responsabilités

Etude du comportement des différents intervenants aux points d'arrêt

- Les enfants
- Le conducteur de l'autocar
- Les parents
- Les autres usagers de la route

L'accidentologie aux points d'arrêt

- Statistiques
- Etude des différents scénarii des accidents
- Jurisprudence des jugements
- Projection d'un film (l'accident à la descente d'un car)
- Analyse particulière de 3 accidents dans l'Orne
- Les procédures et les risques judiciaires

12H30 **Déjeuner** (pris en commun – non pris en charge)

14H00 **Audit des points d'arrêt**

- Démarche générale de la mise en œuvre
- Méthodologie d'un audit
- Décision politique et calendrier
- Élaboration d'un référentiel : typologie et classification des points d'arrêt, visibilité, signalisations verticale et horizontale
- Relevé des points d'arrêt
- Synthèse, classement, propositions et choix politique

16H30 **Fin de la formation**

Intervenant : Michel JACOMME, Chef du service des transports au Conseil départemental de l'Orne et Directeur de la Régie départementale des transports.

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

JOUR 2

- 9H00** **Accueil des participants**
- 9H15** **Rappels sur les différents types de handicap**
- 10H00** **La réglementation en matière d'accessibilité**
- 10H30** **Création et aménagement d'un point d'arrêt**
- La création du point d'arrêt : définition, choix d'implantation
 - La localisation et la géométrie du point d'arrêt
 - Le stationnement
 - L'accès au point d'arrêt : le cheminement et la traversée des piétons
 - Les équipements des points d'arrêt : pose et entretien des abribus et/ou poteaux, rappel de la jurisprudence
 - Les quais modulaires
 - Les coûts d'aménagement
- 11h30** **Les dispositifs de mise en accessibilité des points d'arrêt**
- Le matériel roulant PMR
 - L'accostage et les aménagements des points d'arrêt
 - L'information
 - Qualité d'usage des arrêts
- 13H00** **Déjeuner (pris en commun – non pris en charge)**
- 14H30** **Présentation d'une charte d'aménagement des points d'arrêt**
- 15H00** **Visite terrain commentée**
- Analyse de la sécurité de points d'arrêt sélectionnés
 - Propositions d'aménagement
- 16H30** **Fin de la formation**

Intervenant : Michel JEANNENOT, MOBILIS.

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité et Sandra BICHET, Responsable Autorités Organisatrices Interurbaines – AGIR

Lutter contre la fraude et l'insécurité dans les transports publics (AS4)

28 mars 2017

de 9h30 à 17h00 – 8 Villa de Lourcine - 75014 PARIS

La fraude dans les transports publics cause une perte évaluée à environ 500 millions d'euros par an. Comment améliorer les dispositifs pour enrayer les incivilités ? Quelles sont les expériences positives ? Comment faire évoluer les mentalités et les dispositifs législatifs ? Quels sont les coûts d'une politique anti-fraude ? Etc.

A l'occasion de cette formation, seront rappelées les obligations des usagers et la réglementation à disposition des exploitants pour lutter contre la fraude. Seront exposées également des bonnes pratiques (stratégies d'organisation des équipes anti-fraude, augmentation des effectifs, etc.) et les outils adéquats (vidéo protection, système de gestion des amendes, etc.).

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Objectifs et enjeux d'une politique anti-fraude :** sécurité des passagers et du personnel, protection de la recette commerciale, etc.

10H30 : **Rappel du cadre réglementaire et des périmètres de compétence,** Yves-Marie THIEC, Juriste AGIR

- Obligations des parties (de surveillance par l'organisateur, etc.)
- Les différents cas d'infraction et de sanctions (cas particulier des mineurs)
- Assermentation et agréments des agents de contrôle : définition, procédure et pouvoirs
- Perspectives d'évolutions juridiques

11H30 : **Vision exploitation de la lutte contre la fraude**

12H00 : **Vision marketing de la lutte contre la fraude : associer tous les métiers de l'entreprise :**

- Politique de lutte contre la fraude : organisation
- Enquêtes fraude : type d'enquêtes, standardisation
- Intervention externe
- Organisation interne : traitement différencié en fonction des modes (tram/bus/car), contrôle exhaustif ou partiel, contrôle à la montée (MPA) et/ou à la descente, traitement du fraudeur
- Taux de recouvrement (paiement CB, etc.) et réduction des impayés
- Retour d'expérience

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun – non pris en charge)

Formations AO 2017 - Accessibilité, sécurité, sûreté

14H00 : Préconisations et mesures en faveur de la sûreté dans les transports publics :

- Information sur les sanctions à intégrer dans le règlement intérieur
- Graduation proportionnelle des sanctions
- Convention avec la direction générale de la police nationale
- Abaissement du délit de fraude d'habitude
- Vidéo-protection

15H30 : Retour d'expérience du réseau de la Régie Lignes d'Azur (RLA) – Yann MANCUSO, Responsable Unité Sûreté Contrôle - Régie Lignes d'Azur

- Convention sécurité et conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
- Lien PC régulation / PC sécurité et vidéo protection embarquée
- Actions réalisées pour sécuriser le réseau de transport

16h30 Fin de la formation

**Intervenants : Yves-Marie THIEC, Juriste AGIR
Eric OMNES, Cabinet EO Consultant et Pôle juridique d'AGIR
Yann MANCUSO, Responsable Unité Sûreté Contrôle - Régie Lignes d'Azur**

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité - AGIR

Objectif « qualité de service » (OE1)

27 mars 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

La qualité dans les transports publics correspond à la conformité du service de transport rendu aux voyageurs par rapport aux engagements de services pris par l'exploitant envers son autorité organisatrice (AOT). Elle est de plus en plus intégrée dans les contrats de transport, sous forme d'indicateurs et/ou de certification.

Cette journée de formation a pour objectifs de :

- apporter un éclairage aux AOT sur la qualité et les certifications mises en place par les exploitants ;
- dresser un panorama des certifications existantes, étant entendu que les critères qualité utilisés par les collectivités en sont directement inspirés ;
- fournir des éléments de méthodes aux autorités organisatrices qui se sont lancées ou qui souhaiteraient se lancer dans des procédures qualité.

Quelles sont les démarches qualité existantes ? A quoi sert une démarche qualité ? Comment l'intégrer dans un contrat de transports publics ? Faut-il prévoir un intéressement à la qualité ? Les démarches sont-elles différenciées entre les transports urbains, interurbains et régionaux ? Les démarches sont-elles différenciées selon le type de contrat (marché public, DSP) ? Etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H30 : **Introduction à la qualité de service**

- Les différents indicateurs pris en compte dans les démarches qualité - Zoom sur 4 thèmes principaux :
 - Régularité / ponctualité
 - Propreté et entretien des équipements et du matériel
 - Qualité de l'accueil
 - Information dans les bus et aux arrêts
- Mesures de la qualité :
 - Mesure de la conformité du service réalisé au regard des engagements
 - Mesure la perception du service produit au travers de la satisfaction de la clientèle

11H00 : **Objectifs d'une démarche qualité**

- Outil commercial
- Outil de management du personnel
- Outil contractuel
 - Les différents types d'intéressement
 - Les pénalités
 - Existe-t-il des différences clés selon les types de contrat : marché, DSP, Régie ?
 - Les points de vigilance

Formations AO 2017 - Outils d'évaluation des politiques de mobilité

12H30 : Déjeuner (pris en commun – non pris en charge)

14H00 : **Méthodologies de mise en œuvre d'une démarche qualité**

- NF service :
 - Les marques NF services de voyageurs
 - Le label NF
 - Les différentes étapes
 - Coûts
 - Avantages et inconvénients
- Les démarches personnalisées adaptées aux moyens de la collectivité
 - Méthodes de mesure : contrôles contradictoires, clients mystère, qui organise quoi ?
 - Fréquence des contrôles
 - Utilisation des résultats, suivis
 - Coûts
 - Les bureaux d'enquêtes existants
 - Mise en place : une année de marche à blanc
 - Exemple d'un réseau de transport

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenant : Pierrette BOUVIER, Consultante, INDDIGO

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Elaborer / Réviser un PDU ou un schéma en faveur de la mobilité durable (OE2)

27 novembre 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Instauré depuis 1982 par la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI), le plan de déplacements urbains (PDU) est un outil global de planification de la mobilité durable à l'échelle d'une agglomération. Il définit les principes d'organisation du transport de voyageurs et de marchandises, de la voirie, du stationnement et des modes actifs. Il a connu plusieurs phases d'évolution pour devenir plus prescriptif.

Cette formation d'une journée est l'occasion de faire un point sur l'évolution des démarches de PDU et de politique globale de déplacements (PGD), à travers un rappel des évolutions réglementaires et d'exemples de plans aboutis. L'après-midi est consacré aux méthodes de suivi de ces plans pour faciliter leur évaluation à cinq ans et assurer le suivi des actions.

Quels sont les clefs de réussite et écueils à éviter pour mener et mettre en œuvre un schéma de mobilité durable des transports ? Quel rôle assigner à la démarche de concertation ? Quelles sont les différences entre un PDU et une PGD ? Quelles sont les thématiques à aborder ? Comment créer un observatoire et/ou un compte déplacements ? Etc.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Elaborer ou réviser un PDU ou schéma de mobilités**

- Objectifs et contexte réglementaire
- Démarche d'élaboration des PDU et articulation entre les documents d'urbanisme : SCoT, PDU et PLU
- Outils et méthodes
 - Elaboration d'un plan de déplacements
 - Révision d'un plan de déplacement (procédure, évaluation environnementale)
- Retours d'expériences sur des PDU/PGD réalisés ou en cours

12H30 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

14H00 : **Mettre en place un observatoire des déplacements et élaborer un compte déplacement**

- Objectifs et réglementation
- Méthodologies : outils, documentation, sources utilisées, acteurs, etc.
- Retours d'expérience de réalisation de compte déplacements : difficultés rencontrées et principaux résultats.

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenant : Marie LALIRE, EREA Conseil

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Développer la modélisation multimodale (OE3)

28 novembre 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

La planification des déplacements requiert des outils de simulations de plus en plus précis, capables notamment de prendre en compte les différents modes de déplacement (voiture, transports publics, vélo, flux piétons) et les différences de comportements individuels de mobilité. La modélisation est une démarche souvent utilisée dans la planification, avec pour objectif d'évaluer les conséquences socio-économiques et environnementales d'une politique de déplacements à l'échelle d'une agglomération ou encore l'impact d'une action sur l'offre de transport en commun.

La modélisation du trafic permet d'évaluer, d'analyser et de comparer différents scénarios : aménagements routiers, systèmes de gestion du trafic, etc. dans le but d'améliorer les conditions de circulation et de minimiser les impacts environnementaux.

A ce titre, la modélisation multimodale peut constituer un outil d'aide à la décision pour les élus, au moment de planifier et de hiérarchiser leurs choix.

Cette journée de formation permettra d'aboutir à un certain nombre de recommandations pratiques afin de garantir un meilleur usage de ces modèles. Elle sera illustrée par plusieurs exemples français.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Modélisation multimodale**

- Champ d'application
- Outils et logiciels utilisés
- Données d'entrée nécessaires
- Grandes étapes pour développer un modèle multimodal

12H30 : **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

14H00 : **Réussir le choix de son outil de modélisation**

- Comment construire les scénarios prospectifs ?
- Étude de scénarios et tests d'évaluation
- Résultats possibles et indicateurs utilisés
- Gestion partenariale d'un outil de modélisation et moyens nécessaires
- Planning et coût de réalisation d'une modélisation multimodale

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenant : Cunxiao ZHANG, Directeur de Citec Ingénieurs Conseils

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

Les systèmes de transport public intelligent : billettique et SAE-IV au service de la qualité de l'offre de transport (OT1)

29 novembre 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Pour étudier et gérer un réseau de transport, les SAE-IV et les systèmes billettiques sont des outils incontournables. Outre leurs fonctions de régulation, d'information de la clientèle en temps réel et de suivi des validations, ils recueillent de nombreuses données statistiques. Bien utilisées, ces données statistiques permettent aux exploitants et aux organisatrices de suivre et d'adapter en permanence l'offre de transport aux besoins réels de la clientèle.

Cette journée de formation a pour objectifs d'apporter un éclairage sur le fonctionnement des SAE-IV et des systèmes billettiques et d'apprendre à les optimiser par l'exploitation des données statistiques qu'ils fournissent.

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Le SAEIV, outil incontournable**

- Les différents acteurs d'un SAEIV
- Quels objectifs nécessitent sa mise en place ?
- Principe de fonctionnement

11H00 : **Les fonctionnalités d'un SAE-IV**

- Régulation et Suivi temps réel
- Information des voyageurs au sol et en embarqué

12h00 : **Déjeuner** (pris en commun / non pris en charge)

13H30 : **Mise en œuvre d'un système billettique monomodal**

- Enjeux et problématiques des systèmes billettiques
- Les solutions de billettiques innovantes
- Architecture des systèmes billettiques léger et traditionnel
- Les étapes de mise en œuvre d'un système billettique
- Les problématiques soulevées par la billettique

15H00 : **Traitements statistiques des données SAE et Billettique**

- Données pertinentes et indispensables au quotidien
- Mutualiser les données statistiques SAE et Billettique
- Construire son offre à partir des données statistiques

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenant : Christophe CHENILYER, Consultant, AGIR

Animation : Anne BELLAMY, Responsable autorités organisatrices de la Mobilité, AGIR

Améliorer la vitesse commerciale des bus : systèmes de détection et choix des aménagements (OT2)

9 novembre 2017

de 9h30 à 16h30 au 8, villa Lourcine – 75014 PARIS (locaux d'AGIR)

Pour encourager le report modal, le transport public doit offrir un service de qualité aux usagers alliant rapidité et régularité. Pour ce faire, des outils permettent de faciliter la circulation des bus en milieu urbain.

L'objectif de cette journée est de présenter les solutions d'optimisation de circulation des transports publics : quels sont les aménagements urbains compatibles au passage de bus/autocars ? Comment les systèmes de priorité des transports publics peuvent-ils améliorer leur vitesse commerciale ?

9H30 : **Accueil des participants et tour de table**

10H00 : **Les temps de parcours, des temps perdus à récupérer**

- Description des temps bus en ligne
- Les aménagements à éviter
- Les outils d'amélioration des temps de parcours et régularité

11H00 : **Analyse des outils d'optimisation des temps de parcours bus**

- Les voies d'approche
- Les sites propres
- L'implantation des arrêts
- Les impacts des aménagements sur les autres modes de déplacement

12H00 : **Déjeuner (pris en commun / non pris en charge)**

13H30 : **La priorité aux feux : de la conception du système à l'exploitation**

- Les systèmes de priorité (radio courte ou longue portée, boucles, hyper fréquence)
- Le déploiement des équipements bus et terrain
- Le suivi d'exploitation et maintien des performances

15H30 : **Evaluation des coûts**

16H30 : **Fin de la formation**

Intervenant : Paul VANHOVE, Ceryx Traffic System

Animateur : Anne BELLAMY, Responsable Autorités Organisatrices de la Mobilité, AGIR

FORMATION AGIR 2017

Bulletin d'inscription individuel

à renvoyer par mail à info@agir-transport.org ou par fax : 01.53.68.04.15

Intitulé ou code de la formation (ex : GT2, TT1, PE7)

.....
.....

Date et lieu de la formation :

.....

Coordonnées du participant :

Civilité : M. Mme

Nom, prénom :

Fonctions :

Adresse mail :

Coordonnées de l'Autorité organisatrice :

Nom :

.....

Adhérente à AGIR : oui Non

Adresse postale :

.....

.....

Les inscriptions des adhérents d'AGIR sont prioritaires. Les non adhérents sont admis dans la limite des places disponibles avec confirmation 8 jours avant la formation.

Vos attentes (pour permettre aux formateurs de mieux préparer leur intervention) :

Qu'attendez-vous de cette formation ?

.....

Que souhaitez-vous aborder en particulier ?

.....

.....